

COMMUNE DE TALMAS

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 09 SEPTEMBRE 2026 à 19H30**

L'an Deux Mille Vingt-Six, le Neuf Septembre, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Patrick BLOCKLET, Maire.

Etaient présents : M. HOULLIER, Mme DENIS, Mme OUTREQUIN, Mme DHAUSSY-PREVOT, M. BORDET, Mme QUENOT, M. DEBUYSSCHER, M. JOLLY, M. JANOSKOVA, Mme LEGAY-SOBO, M. CAGNART

Etaient excusés et ont donnés pouvoir : M. LARTIQUE donne pouvoir à Mme LEGAY-SOBO
Mme LIEVENS donne pouvoir à M. DEBUYSSCHER

Était absente : Mme LASSAL

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 14

Secrétaire de séance : M. Guillaume HOULLIER

Date de la convocation : 19 août 2026

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte à 19H30

Monsieur Le Maire demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- Travaux de la mare de la ville
- Convention d'occupation temporaire du stade de football de la commune de Villers-Bocage
- Sécurisation de la R.N 25

1 Approbation des deux derniers compte-rendu

Monsieur BLOCKLET demande aux membres du Conseil leur approbation concernant les derniers procès-verbaux du 24 juin et 03 juillet 2026.

Vote : A l'unanimité des présents, les procès-verbaux sont validés.

2 Dénomination des deux rues du nouveau lotissement

Délibération 54/26

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lieu de dénommer les deux rues du nouveau lotissement.

Les propositions apporter sont les suivantes :

- rue Étienne Journal, des tilleuls, de la prairie, des Templemartiens, du Temple, des écoliers, des coquelicots, des Muches, des hirondelles, des Arondes, du centre, du cœur, des Alouettes, des bleuets, des mésanges, de la mare et Sagnier.

Vote : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité le choix du nom « rue de la Prairie » pour la rue donnant de la rue du Pré Bégonde jusqu'à l'impasse et « rue des Tilleuls » pour la rue donnant sur la rue Moqueuse jusqu'à la rue de la Prairie

3 Travaux de la mare de la ville

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'un devis a été demandé auprès de l'entreprise Vilbert, pour la réfection de la mare de la ville. Celui-ci s'élève à 15 792,00 € TTC. Ce devis comprend la fourniture et la mise en œuvre d'un enrochement en pierre calcaire du Boulonnais, taille 250/500 Kg ainsi que l'apport et la mise en œuvre de terre végétale sur 30 cm.

Monsieur JANOSKOVA a étudié dans sa totalité le dossier émanant du CAUE de la Somme, qui avait été sollicité en juin 2024, concernant l'aménagement de la mare du centre-bourg.

Certaines recommandations préconisaient la mise en place d'enrochement en contrebas de ceux existants, évitant ainsi l'éboulement des berges situées sur les deux grands côtés de la mare. Entre ces deux enrochements, il y a lieu de remettre de la terre végétale, afin de planter et de revégétaliser le pourtour de cette mare. En raison d'une saison estivale extrêmement chaude, la mare s'est asséchée, laissant la possibilité d'un accès pour effectuer ces travaux. Le bon de commande a ainsi été signé, mais le temps de passer la commande des pierres et d'envisager leur pose, il s'est mis à pleuvoir, remplissant de nouveau cette mare. Les travaux sont donc repoussés à une date ultérieure.

4 Convention d'occupation temporaire du stade de football de la commune de Villers-Bocage

Monsieur BLOCKLET informe le Conseil Municipal que M. Mouquet, le Président de l'ASTPF a déposé un dossier de demande d'occupation du stade municipal auprès de la commune de Villers-Bocage, car il n'y a plus de club de football dans cette commune. Trois communes étaient intéressées par ce lieu. Un entretien a eu lieu entre les élus de la commune de Villers-Bocage ainsi que le Président de l'ASTPF qui était accompagné du 1^{er} adjoint et du conseiller délégué en charge du sport de la commune de Talmas. L'ASTPF compte 283 licenciés, il devient compliqué d'augmenter les capacités de jeu. L'occupation du terrain de la commune de Villers-Bocage, augmenterait l'accueil des licenciés.

Le Conseil Municipal de Villers-Bocage a donné un avis favorable pour le club de Talmas.

La commune de Villers-Bocage a transmis une convention tripartite d'occupation temporaire du stade municipal, de ses terrains, vestiaires et locaux annexes. Un montant annuel de 8 000€ est demandé au club de l'ASTPF, qui comprend l'entretien du terrain ainsi que les charges courantes. Sur proposition de monsieur Le Maire, la commune abondera une subvention supplémentaire à hauteur de cette somme.

Vote : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'émettre un avis favorable à ce complément de subvention.

Monsieur BLOCKLET informe les membres du Conseil Municipal, qu'il a pris contact courant juin avec le centre hospitalier, pour l'achat des terres agricoles situées à proximité du stade actuel. L'offre émise

par la commune doit obtenir l'acceptation du conseil d'administration du centre hospitalier, qui doit se réunir prochainement. Nous sommes donc en attente de leur décision.

5 Sécurisation de la R.N 25

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que courant juin 2026, une nouvelle réunion s'est déroulée en Préfecture de la Somme avec les différents partenaires, DREAL, DIR, communes de Doullens, Beauval, la Vicogne, Talmas et Villers-Bocage... pour discuter des engagements financiers, que les communes devaient prendre, lors des travaux de sécurisation des traversées de leur agglomération fin 2021. Monsieur le Président de la République, a promis une enveloppe de 2 400 000 € pour toutes les communes traversées par la R.N 25 (y compris Poulainville).

Une étude menée en 2024/2025 par notre CCTNP, a permis de définir les aménagements de sécurisation à engager dans nos communes (sauf Poulainville).

La CCTNP a honoré une dépense de 63 500 € pour cette étude. Monsieur BLOCKLET Vice-Président à la voirie, a consulté les services de l'État afin d'obtenir son remboursement (inclus dans les 2 400 000 €). Lors des conversations avec les services de l'État, il est ressorti que nos communes pouvaient participer à hauteur de 50 % sur les montants engagés. Au vu de cette déclaration verbale, Monsieur BLOCKLET, a donc sollicité la réunion de juin. L'ensemble des maires ont contesté cette participation de 50 %, car il n'a jamais été question que les communes participent financièrement à cette sécurisation.

Après de nombreux échanges avec les différents services, y compris la trésorerie, les communes participeront à concurrence de 13,83% du montant des travaux. Pour Talmas, cette participation s'élève à 42 856 € pour 271 200 € de travaux.

Vote : Après explication, le Conseil Municipal après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité d'approuver cette participation financière.

6 Questions diverses

Néant

Clôture de la séance à 20h30

A Talmas, le 17 septembre 2026

Le Président de séance

Patrick BLOCKLET



Secrétaire de séance

Guillaume HOULLIER